



Pour une protection
durable et responsable

Étude d'impact économique des usages orphelins en fruits et légumes et pommes de terre (résumé)

**Etat des lieux des problèmes encourus par les producteurs et la filière, du fait de
l'absence, dans de nombreux cas, de produits autorisés pour protéger les cultures**

Mars – Août 2013

Forumphyto – Informations

Rond Point Maurice Le Lannou - 35000 RENNES

www.forumphyto.fr

e-mail de l'auteur : contacte@forumphyto.fr

Résumé de l'étude 2013 d'impact économique des usages orphelins

Les usages orphelins sont une préoccupation majeure des producteurs et de leurs organisations.

L'étude d'impact économique, réalisée par ForumPhyto, basée sur des cas concrets, consiste à faire un état des lieux des solutions phytosanitaires disponibles pour les producteurs, à évaluer leur efficacité et à quantifier les pertes dues aux manques de solutions efficaces.

Au niveau microéconomique, les pertes économiques s'échelonnent de 1 000 €/ha à plus de 30 000 €/ha pour certains cas.

Au niveau macro-économique, les montants en jeu peuvent être colossaux, de l'ordre de quelques millions d'€ par filière concernée.

Les cas étudiés :

Taupins en pommes de terre : Le taupin est un très ancien bioagresseur qui réapparaît ces dernières années du fait d'une insuffisante protection des cultures contre les insectes du sol.

Les larves de taupins font des morsures superficielles ou creusent des galeries dans les tubercules, les rendant impropres à la consommation.

En 2012, année de forte attaque de taupins, en Bretagne, 1100 ha, soit 10% des surfaces, n'ont pas pu être récoltées. Le produit brut moyen étant de 8500 €/ha, **la perte directe est de près de 10 millions d'€.**

Les pertes indirectes sont sans doute encore plus préjudiciables : conflits commerciaux et coûts des rappels de produit (en particulier pour les longues exportations de plants de pommes de terre) et surcoûts de tri.

Drosophila Suzukii en cerises : Une nouvelle mouche des fruits, *Drosophila Suzukii*, a fait son apparition en Europe en 2009. **Les fruits véreux, puis se liquéfiant, sont non commercialisables.** En cerise, lorsqu'une parcelle est attaquée, elle devient non récoltable : quasi-impossibilité de trier à la cueillette et évolution très rapide de l'attaque. La perte directe correspondant à la valeur de la production va de 17 000 à près de 30 000 €/ha. **En 2011,** de l'ordre de 500 ha, 5 % des surfaces, n'ont ainsi pas pu être récoltées. Sur une base minimale de 20 000 €/ha de perte, cela conduit à une **perte directe de 10 millions d'€** pour la filière cerise. **En 2013, la perte directe estimée est du double !**

Sans compter les pertes indirectes particulièrement fortes compte-tenu de la nature évolutive des dégâts sur le produit récolté : conflits commerciaux et rappels de produit.

Désherbage de l'artichaut : Ce problème devient aigu depuis l'interdiction du métobromuron en 2007. Les autres désherbants actuellement autorisés sont efficaces contre les graminées, mais très insuffisants contre les dicotylédones.

Régulièrement, les autorités accordent des autorisations 120 jours sur un produit satisfaisant. Cette situation crée de l'insécurité et pose des problèmes logistiques importants.

Le **désherbage chimique est particulièrement important en artichaut 1^o année**, le temps que les drageons fassent leurs racines. Remplacer le désherbage chimique par du désherbage mécanique la 1^o année présente un surcoût important et pose des **problèmes de disponibilité**

de main d'œuvre, par exemple occupée à récolter les artichauts de 3^o année à la même période. **De plus, si la météo est défavorable, le binage doit être répété et s'avère peu efficace.** S'ajoute alors l'inconvénient de laisser le stock de graines d'adventices s'accroître dans le sol, et donc de « **salir** » **la parcelle pour les cultures suivantes.**

Si l'on ne prend en compte que les 4500 ha d'artichauts de 1^o année en Bretagne, le surcoût direct lié au binage mécanique et manuel est de 1020€/ha, soit plus de 4.5 millions d'€ pour la filière.

Désherbage et désinfection des sols en mâche : Depuis le retrait, là-aussi, du métobromuron en 2007, la situation est difficile. Les autres désherbants sont insuffisants. Etant donné un arrière effet du métobromuron (parcelles propres), un salissement lent des parcelles (du fait des rotations courtes) et la possibilité de désinfecter efficacement les sols, les dégâts ont été relativement limités jusque-là. Mais la situation s'aggrave maintenant nettement.

De plus à partir du 1^o janvier 2015, le métam-sodium, désinfectant du sol, voit sa dose homologuée divisée par 12 (de 1200 l/ha à 300l/ha tous les 3 ans). Or ce désinfectant, en plus de protéger la mâche contre les bioagresseurs telluriques, contribuait de façon significative à la lutte contre les adventices.

En cas de présence notable d'adventices, la baisse de rendement peut être de l'ordre de 10 à 20%. Mais **les plus gros problèmes sont d'ordre qualitatif : jaunissement de la mâche et présence de brins d'herbes.** En 4^{ème} gamme, les cahiers des charges sont très stricts et correspondent à un besoin exprimé par le consommateur et à une obligation de sécurité sanitaire : il faut **éviter la présence de plantes toxiques** (sénéçon, datura, morelle noire...).

Or 1 mauvaise herbe au m² = 1 mauvaise herbe toutes les 7 barquettes de mâche !

En cas de présence faible d'adventices, le producteur peut décider d'un désherbage manuel. Depuis le retrait du métobromuron, **le temps supplémentaire nécessaire** est estimé à 50h/ha. Quand l'infestation est plus importante, il **peut aller jusqu'à 150h/ha**, ce qui représente un coût de 2550€/ha. Au-delà, le producteur ne peut que détruire la récolte, ce qui représente alors une perte de 7000€/ha. Tout ceci sans compter les problèmes de disponibilités de main d'œuvre, d'organisation, les litiges commerciaux, etc.

Si 20% des 5500 ha développés de la production française est désherbé manuellement, cela représente un coût de plus de 4 millions d'€. La situation est très nettement aggravée si on tient compte des cultures qui sont détruites. Ces situations seront la règle si aucune solution n'est rapidement trouvée. Pour la seule région nantaise, 2500 emplois sont en jeu.

Mouche du chou sur les choux à inflorescence (chou-fleur et brocoli) : Depuis l'arrêt de la commercialisation du Gigant en 2007, le Pyristar, un autre insecticide avec la même matière active, bénéficie régulièrement de dérogations 120 jours, mais avec des incertitudes et des retards de décision préjudiciables à sa mise en œuvre. Les autres moyens homologués sont insuffisants.

La mouche du chou attaque toutes les plantes de la famille des crucifères. Elle provoque des dégâts variés selon les cultures : **galeries dans les parties consommables (navet, radis), affaiblissement et perte de vigueur au moment de la plantation (chou-fleur, chou**

pommé), présence de larves dans la partie consommable (romanesco et brocoli).

Concernant le chiffrage des dégâts, à titre d'exemple, en 2005, 11% de perte de rendement ont été constatés sur seulement 800 ha de brocolis. La perte globale était estimée à plus de 0.6 millions d'€. **En proportion, sur les plus de 25 000 ha de crucifères en France, cela équivaldrait à plus de 18 millions d'€ de dégâts. En fait, selon les conditions météorologiques, les dégâts sont assez variables**, et la France n'est jamais touchée dans son ensemble. **Cependant, ceci donne une idée raisonnable de l'ampleur potentielle des dégâts quand la protection est insuffisante.**

Il faut signaler de plus un problème important de **distorsion de concurrence pour les producteurs de semences et de plants**, qui doivent faire face à la concurrence des producteurs de semences ou de plants des Etats Membres limitrophes, qui autorisent le traitement.

Aleurodes en cultures sous serres : Les aleurodes sont des ravageurs extrêmement préjudiciables aux cultures. Ils en atténuent la vigueur, favorisent la croissance de fumagine sur les feuilles et les fruits, et réduisent la qualité des fruits. Ils peuvent aussi, en tant qu'insectes piqueurs/suceurs, être vecteurs de virus.

Pour maîtriser les populations d'aleurodes, les producteurs privilégient la protection biologique intégrée (PBI). Mais la protection phytosanitaire classique peut s'avérer nécessaire pour assurer une production de qualité, lorsque, pour une raison ou une autre, les attaques sont plus virulentes et/ou soudaines.

Les dégâts directs peuvent s'échelonner de 2€/m² en cas d'attaque faible et en l'absence de virus, à la destruction quasi-complète de la culture menant à son arrachage. Les pertes directes se chiffrent alors à plus de 30€/m². **Pour l'ensemble de la filière, une perte directe moyenne à 3€/m² (hypothèse relativement basse) sur 50% des surfaces de serres (1200 ha en France), mène à un total de 18 millions d'€. Sans compter les dégâts et surcoûts plus difficilement chiffrables** : nettoyage des serres, coûts de replantation, lavage des fruits (fumagine), déclasserement, surcoût de protection phytosanitaire pour les serres les moins attaquées, litiges commerciaux, etc.

En juin 2013, suite à une demande appuyée de la profession depuis début 2012, le Ministère a autorisé (de façon provisoire) une solution efficace contre la mouche blanche sur la culture de tomate et compatible avec les auxiliaires biologiques. Cependant, une autorisation 120 jours est, par définition, provisoire, brève et incertaine. **La filière attend désormais une AMM pleine et entière pour cet usage** et une avancée vers d'autres solutions compatibles avec les auxiliaires, permettant d'alterner avec les matières actives existantes.

Chacun de ces exemples fait l'objet d'un rapport spécifique détaillé, disponible sur simple demande à [ForumPhyto](#).

Dans chacun des cas concernés, les consommateurs subissent eux aussi des conséquences négatives : **problèmes de qualité** des produits, **approvisionnement irrégulier** des lieux de vente et/ou **recours à des origines plus lointaines et pas toujours aussi fiables**, **augmentation des prix**, problèmes de sécurité des aliments (par exemple mycotoxines).

Quelques exemples visuels de dégâts sur les cultures ou les produits commercialisés :

Dégâts de taupins sur pommes de terre



Dégâts de taupins sur pommes de terre



Dégâts de drosophila suzukii sur cerises

Dégâts sur cerise

- Surtout à l'approche de la maturité



La TAPY - novembre 2017

Dégâts de mouche du chou sur brocoli : présence de larves dans le produit à consommer



Dégâts de mouche du chou : perte complète de récolte en absence de protection

